

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140115-2014_B067-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 JANVIER 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B067

OBJET : Politique culturelle - Subventions aux associations pour des opérations culturelles inférieures à 23 000 € (Exercice 2014)

Le 15 janvier 2014, le Bureau de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques, donne pouvoir à JOUVE Mireille - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(s) :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 15 JANVIER 2014

Rapporteur : Philippe CHARRIN

Thématique : Politique Culturelle

Objet : Subventions aux associations pour des opérations culturelles inférieures à 23 000 € (Exercice 2014)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2001_A101 du Conseil Communautaire du 19 octobre 2001 la Communauté décidait de la création d'un fonds d'intervention permettant d'apporter des subventions à des opérations culturelles de portée intercommunale développées par les associations. Les subventions pour les opérations à l'initiative des associations présentées dans ce rapport sont inférieures à 23 000 € et ne nécessitent donc pas de conventions d'objectifs.

Il vous est proposé d'approuver la présente délibération concernant 13 dossiers pour un montant total de **106 400 €**.

Exposé des motifs :

Le fonds d'intervention à destination des associations intéresse uniquement les manifestations sur la base des critères validés par le Conseil de Communauté et rappelés ci-après :

- ❑ le montant du fonds est ajusté chaque année dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif.

- ❑ Les opérations sont en rapport avec la compétence communautaire et dépassent le strict cadre communal.
- ❑ La participation communautaire est limitée de la manière suivante :
 - ⇒ 30% maximum du budget de l'opération (hormis les opérations communautaires).
- ❑ L'instruction communautaire de la demande inclut la sollicitation de l'avis du Maire de la commune.
- ❑ Toutes les demandes de subvention qui vous sont présentées dans ce rapport ont reçu un avis favorable des Maires des communes concernées.

En outre, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la CPA n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles. (Délibération 2003_A312, du 12 Décembre 2003)

Il vous est donc aujourd'hui proposé, sur la base du tableau ci-joint de procéder à l'attribution des subventions dans le cadre du fonds d'intervention à destination des associations.

Ces dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission Culture du 11 décembre 2013.

Commission du 11/12/2013

N° GU	Nom Association	Commune	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	subvention sollicitée ville	Montant proposé	Convention d'objectif
2014_00027	Comité des fêtes de Saint Cannat	Saint-Cannat	5ème édition de Féminin Plurielle	28 et 29 mars 2014	1 500 €	6 400 €	1 500 €	Saint-Cannat: 2000 €	1 500 €	non
2014_00040	M2F Créations	Aix en Provence	Festival International Gamerz 10	Du 10 au 19 octobre 2014	20 000 €	160 000 €	50 000 €	Aix: 35 000 €	20 000 €	non
2014_00135	Confrérie St Eloi et St Christophe	Trets	Cavalcade Saint Eloi	Du 10 au 14 juillet 2014	4 800 €	56 141 €	5 200 €	Trets: 11 900 €	4 800 €	non
2014_00140	CSC Jean Paul Coste	Aix en Provence	Mémoires, Culture et Transmission: travail de création artistique pluridisciplinaire afin de produire un spectacle vivant sur le Mémorial des Milles	Année 2014	12 000 €	34 000 € (30%=10 200 €)	22 000 €		10 000 €	non
2014_00141	CSC Jean Paul Coste	Aix en Provence	Projet Média participatif	Année 2014	10 000 €	84 200 €	20 000 €	4 500 €	12 000 €	non
2014_00164	Institut de l'Image	Aix en Provence	Programmation de films d'art et d'essai	Année 2014	12 000 €	443 460 €	12 000 €	Aix: 45 000 €	12 000 €	non

N° GU	Nom Association	Commune	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	subvention sollicitée ville	Montant proposé	Convention d'objectif
2014_00182	Modes et Traditions	Trets	Biennale des modes et Traditions provençales	13 et 14 septembre 2014	N-2 6 000 €	27 000 €	8 000 €	Trets: 5 000 €	6 000 €	non
2014_00191	Amis du Théâtre Populaire	Aix en Provence	Développement de la programmation des ATP sur le territoire de la CPA	Année 2014	19 800 €	67 000 €	20 000 €	Aix: 22 500 €	19 800 €	non
2014_00201	Li Reguignaire dou Luberon	Pertuis	14ème édition du "Luberon à Venturi"	Décembre, mars et avril 2014	1 200 €	4 650 €	1 300 €	Pertuis: 1200 €	1 200 €	non
2014_00246	Théâtre du Manguier	Aix en Provence	Festival culturel Franco Malgache "Andafy... Il était une fois Madagascar en Pays d'Aix" 7ème édition	28 et 29 juin 2014	N-2: 9000 €	32000 € (30%=9600 €)	12 000 €	Aix: 9000 €	9 600 €	non

N° GU	Nom Association	Commune	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	subvention sollicitée ville	Montant proposé	Convention d'objectif
2014_00252	L'Entrepôt	Venelles	Festival "L'Entre2": 2 WE, une quinzaine de spectacles, pratiques amateurs et échanges artistiques	Du 20 au 29 juin 2014	4 000 €	18 784 €	5 000 €		4 000 €	non
2014_00278	Concours International de Danse	Aix en Provence	Concours International de Danse classique	04-mai-14	3 500 €	23 906 €	4 500 €	4 906 €	3 500 €	non
2014_00335	Index	Rousset	Manifestations culturelles et expositions "Arts et Lettres, dess(e)ins et destins"	D'avril à octobre 2014	2 000 €	11 870 €	2 595 €	Rousset: 4500 €	2 000 €	non

Total : 106 400 €

Visas

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2001_A101 du Conseil Communautaire du 19 octobre 2001 décidant de la création d'un fonds d'intervention pour l'action culturelle ;

VU la délibération n°2003_A312, du Conseil Communautaire du 12 décembre 2003 instituant la mise en place d'un guichet unique pour les demandes des subventions ;

VU la délibération n°2005_B086 du Bureau Communautaire du 8 avril 2005 relative aux modalités de paiement des subventions ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subventions n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Culture en date du 11 décembre 2013 ;

Dispositif

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions aux associations proposées par la Commission Culture, telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les documents afférents ;
- **DIRE QUE** les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du chapitre 33 nature 6574 de l'exercice 2014

OBJET : Politique culturelle - Subventions aux associations pour des opérations culturelles inférieures à 23 000 € (Exercice 2014)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

16 JAN. 2014

